



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NO 26-615

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 26-06-114 à sa séance du 9 juin 2026, du projet de règlement numéro 26-615 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS NO 26-615, tiendra une assemblée publique de consultation le 13 octobre 2026 à compter de 19 h 00, dans la salle du conseil située au 213, rue de l'Aréna à Lambton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le projet vise à :

- a. Établir les normes relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

QUE le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer soient entendus;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À LAMBTON

CE 1^{ER} JOUR D'OCTOBRE 2026

Yves Deslongchamps
Directeur général / Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Yves Deslongchamps, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 1^{er} octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 1^{ER} JOUR D'OCTOBRE 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général / Greffier-trésorier